

Assouplissement des règles

Version 4, 22 juin 2020

## **GUIDE SANITAIRE DE REPRISE**

### valable jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire

La réouverture des clubs est une priorité mais les modalités de reprise sont réglementées conformément au décret 2020-663 du 31 mai publié le 1er juin et modifié par le décret 2020-759 du 21 juin. À ce jour les modalités de reprise telles qu'énoncées ne concernent que la zone verte, et partiellement la zone orange (dans la limite de 15 personnes).

Le protocole sanitaire tient compte des caractéristiques de notre population, chacun devant se sentir responsable et concerné par ces mesures et leur application.

Ce guide est susceptible de modifications au fur et à mesure de la publication des décrets, arrêtés et circulaires prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Les textes en rouge énoncent des obligations, en noir des préconisations, en bleu les mises à jour.

En respectant ces consignes, vous exprimerez la solidarité qui vous anime.



### **CADRE LÉGAL**

Protocole sanitaire en zone verte :

Obtenir l'autorisation municipale écrite pour des clubs hébergés par la municipalité dans des salles polyvalentes uniquement et la transmettre au Comité concerné.

Il est conseillé aux clubs titulaires d'un bail privé d'informer le propriétaire de la reprise des activités notamment dans les cas d'utilisation des parties communes de l'immeuble.

Si le club emploie un ou plusieurs salariés, application des règles de droit social en matière sanitaire.

Aucune décharge de responsabilité ne peut être demandée aux participants.

<u>Rappel</u>: Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le préfet du département a toute autorité pour ordonner la fermeture d'un établissement.

Important: Possibilité d'obtenir une subvention « Prévention COVID » pour les fournitures sanitaires :

https://www.associations.gouv.fr/une-subventionpour-aider-les-tpe-et-pme-a-prevenir-le-covid-19-au-travail.html

## **ORGANISATION GÉNÉRALE**

Nécessité de procéder au nettoyage des locaux avec les produits appropriés.

Nettoyage des surfaces touchées (poignées, interrupteurs ...) **avant** et **après** chaque séance.

**Inscription préalable** obligatoire pour toutes les activités du club.

Les participants doivent tous être licenciés ou identifiés par leur numéro de téléphone ou leur adresse mail.

Chaque pratiquant s'engage lors de son inscription :

- À ne pas se présenter s'il présente les signes décrits par le ministère (www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientationmedicale).



- À prévenir sans délai le club s'il présente des signes pendant ou après sa participation.
- Le club s'engage lui-même à prévenir tous les autres participants s'ils ont été en présence d'un possible porteur - anonyme - de virus.

Mise en place d'un système de paiement limitant la manipulation d'espèces ou de tickets. (Mais recommandée).

Pas de rassemblement de groupes en station debout dans les locaux, distanciation physique (1m) à l'extérieur et à l'intérieur.

Désignation d'un responsable Sécurité Sanitaire (arbitre, dirigeant, médecin, joueur volontaire...) chargé de rappeler les règles en début de séance et de faire respecter les mesures sanitaires spécifiques.

#### Affichage des mesures dans le club.

Diffusion recommandée d'un protocole « joueur » par mail à chaque membre du club.

Port du masque obligatoire **pour les déplacements** à l'intérieur du club. Chaque joueur vient avec son masque.

Visière autorisée mais avec masque.

Gants fortement déconseillés.

**Solution ou gel hydro-alcoolique à disposition** -a minima- à l'entrée du club et de chaque salle.

## **GESTION DE L'ESPACE ET ÉQUIPEMENTS**

Notre engagement est de <u>GARANTIR une distanciation</u> physique de 1m en TOUTES circonstances, assis ou debout.

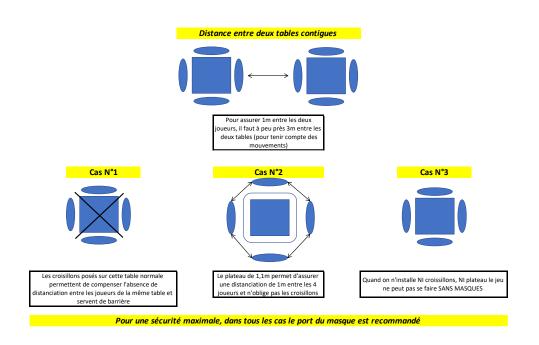
Les masques doivent être portés systématiquement par tous dès lors que les <u>règles de distanciation physique</u> ne peuvent être garanties.



Mise en place de <u>cloisons écrans</u> sur chaque table (plexiglass, polystyrène cristal ... voir photo) et <u>cet équipement dispense du port du masque à la table</u>.



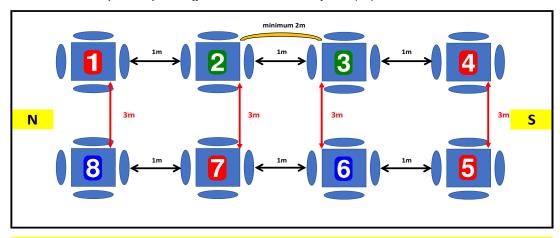
**<u>Et/ou distanciation</u>** des joueurs par rajout d'un plateau en plastique ou en contreplaqué, 1,1 m x 1,1 m sur chaque table, **cet équipement dispense du port du masque à la table.** 



Si aucun dispositif cité ci-dessus n'est prévu : le port du masque est obligatoire.



A quoi correspond la différence de distance entre les joueurs (1m) et entre deux tables



Notre engagement est de garantir une distanciation physique de 1m en TOUTES circonstances

Les joueurs NS étant FIXES, la distance entre les joueurs de deux tables dos à dos doit être de 1m

Les joueurs EO bougent et changent de position, le couloir de l'arbitre doit être libre.... La distance entre les tables doit être de 3m ce qui laisse une constante de 1m entre les joueurs

Fermeture des vestiaires pour les participants aux activités.

Fermeture du bar très fortement recommandée, possibilité de plateau de boissons et mise à disposition de lingettes désinfectantes.

Portes ouvertes pour éviter la manipulation des poignées.

Aération régulière.

Climatisation non recommandée sauf si l'installateur garantit son bon fonctionnement dans le cadre des instructions gouvernementales.

Désinfection des sanitaires par chaque utilisateur, mise à disposition de lingettes désinfectantes.

Nettoyage des sanitaires par le club au minimum une fois par jour.

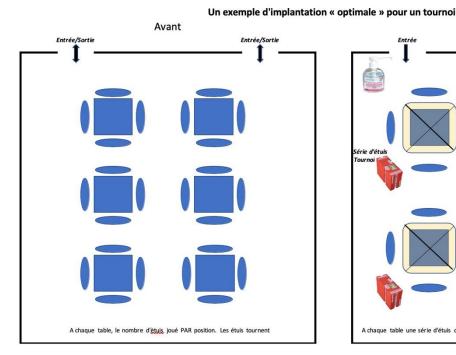
Instaurer un sens de circulation avec un protocole d'entrée et de sortie de club.

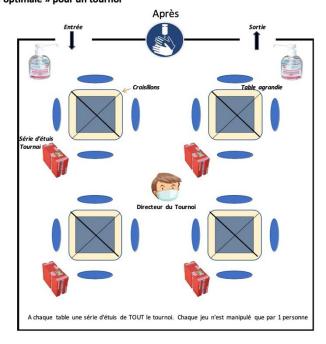
Retirer tout affichage superflu.

Respecter les consignes d'affichage du protocole sanitaire (détails cijoint).

Plus de magazines ni documents à disposition.







#### **GESTION DU JEU**

Afin de respecter les mesures de distanciation physique, aucun kibbitz n'est autorisé.

Il est recommandé que les cartes ne circulent pas entre plusieurs joueurs :

- Attribution d'un kit individuel (jeu de cartes glacées et bidding-box)
  à chaque joueur.
- Cas des matches par quatre : les étuis sont préparés par l'organisateur du tournoi mais ne peuvent circuler d'une table à l'autre.
- Cas du tournoi par paires : Édition d'une feuille de route avec les mains de chaque joueur pour toute la séance, à chaque donne le joueur recompose sa main.
- Autre solution proposée : formule baromètre (suédois dans FFBclubnet), nécessitant machine à dupliquer et une série d'étuis par table.

Bridgemate utilisée par un seul joueur de la table, qui le nettoie en début et fin de séance. En l'absence de Bridgemate les résultats sont notés par une seule personne qui apporte son stylo personnel, et ne le prête pas.



Nettoyage des tables et écrans à chaque mouvement, éventuellement les accoudoirs de sièges (vaporisation avec de l'alcool ménager).

L'ensemble de ces mesures pourra être adapté aux activités d'enseignement, sous réserve de respecter les mesures de distanciation physique et les gestes « barrière » (Si utilisation de cartes, chaque élève devra avoir son propre jeu).

#### **NB**: Zone orange

Les clubs pourront uniquement dispenser des cours dans la limite de 15 personnes présentes simultanément, sous réserve d'avoir appliqué le protocole sanitaire tel que présenté ci-dessus pour la zone verte.

Pas d'homologation de tournois jusqu'au 22 juin pour la zone orange sauf si le club a transmis à la FFB et au Comité Régional une autorisation écrite de la Mairie mentionnant la reprise de toutes les activités de l'association.

#### PROTOCOLE D'AFFICHAGE

#### A l'entrée :

- Protocole sur les mesures concernant le sens de circulation dans le club.
- Protocole des gestes-barrière et de la distanciation physique.

#### Dans les salles d'activité :

- Protocole concernant les gestes barrières et la distanciation sociale.
- Protocole propre au bridge et notamment avertir les participants qu'ils seront priés de quitter le club à tout moment si non-respect des règles sanitaires en vigueur et ce sans pouvoir faire appel devant un quelconque organe disciplinaire.
- Rappel sur les populations à risques et que faire en cas de symptômes.

Dans les toilettes : protocole sanitaire sur l'usage des lieux.

Merci aux différents Comités, clubs pour leurs suggestions ainsi qu'à tous(tes) les bridgeurs(es) qui nous ont fait des propositions.



### Protégez vous, Protégez les autres

COVID-19

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude

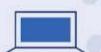


Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



SI VOUS ÊTES MALADE

Portez un masque chirurgical jetable



Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0800130000

(appel gratuit)



#### Protégez vous, Protégez les autres

#### RENFORCER LES MESURES D'HYGIENE DE BASE



Et en cas d'action contaminante

Eternuement, manipulation carton ou argent, poubelle, passage aux toilettes





Vérifier bon état du lave mains, présence savon BACTERICIDE et papier usage unique





### Protégez vous, protégez les autres

## **HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE**



Mouillez-vous les mains avec de l'eau



Versez du savon dans le creux de votre main



Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes ; les doigts, les paumes, le dessus des mains et les poignets



Entrelaçez vos mains pour nettoyer la zone entre les doigts



Nettoyez également les ongles



Rincez-vous les mains sous l'eau



Séchez-vous les mains si possible avec un essuie-main à usage unique



Fermez le robinet avec l'essuie-main puis jetez-le dans une poubelle



### Protégez vous, protégez les autres

# Un masque n'est efficace que s'il est bien porté

Les étapes à suivre pour bien l'utiliser

Ne mettre un masque que lorsque cela est nécessaire

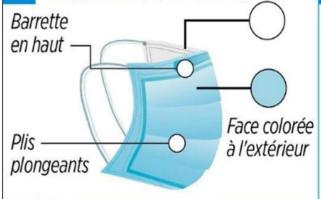
1. Se laver les mains



2. Prendre un seul masque



3. Respecter le sens de pose



4. Ne toucher que les extrémités des rubans



5. Bien positionner le masque



6. Ajuster la bande pour le nez



